

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HERNY
Séance du 13 février 2026 à 20 heures

Etaient présents : Dominique LEROND, Alexandre SAMSON, Armelle GENSON, Yann AZAMBRE, Jean-Loup BARDOT, Laurent TARILLON, Kévin VILBOIS, Jérémy BEURTON, Elise MAOT, Clémentine GERVAL, Grégory GERTSCH

Avaient donné pouvoir : Sarah BRICK à Yann AZAMBRE, Audrey MILAIR à Dominique LEROND

Etaient absents : Julien KREBS, Sylvain RENAUD

Mélissa HAMANT, secrétaire générale de mairie, est nommé(e) secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance à 20h.

Le maire fait lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal et invite les élus à le signer.

Le maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point n° 9 : Tarif repas des aînés

Accepté/rejeté à l'unanimité.

1. Compte financier unique 2025

Le maire expose qu'en raison d'une panne informatique générale impactant les serveurs de la DGFIP, il est impossible de voter le Compte Financier Unique. Le point est donc ajourné. Il rappelle que les communes peuvent voter leur CFU jusqu'au 30 juin 2026. Ces dispositions ne font pas obstacle au vote du Budget Primitif 2026.

2. Reprise anticipée des résultats 2025

Le maire expose qu'en l'absence de vote du compte financier unique, le Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité d'une reprise anticipée des résultats (article R. 1612-54 du CGCT).

Il présente donc les résultats prévisionnels de la gestion 2025 :

En section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2025 (A) : 10 463,22 euros

Report à nouveau (B) : 81 393,54 euros

Résultat de fonctionnement cumulé (A+B) : 91 856.76 euros

En section d'investissement :

Solde d'exécution avec les résultats antérieurs (C) : - 34 485,71 euros

Solde des Restes à réaliser (D) : 0 euros

Besoin de financement de la section d'investissement (E=C+D) : 34 485,71 euros

Considérant que le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde, excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur sur la ligne codifiée 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068).

Considérant que le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement (ligne codifiée 001), quel qu'en soit le sens sans possibilité de report en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de reprendre par anticipation les résultats de la gestion 2025 et de les affecter au budget 2026 comme suit :

- En recettes d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 34 485,71 euros ;
- En recettes de fonctionnement, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 57 371,05 euros (A+B-E) ;
- En dépenses d'investissement, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 34 485,71 euros.

3. Taux des impôts locaux

Le maire indique que l'état 1259 détaillant les bases prévisionnelles des impôts locaux n'a pas encore été notifié.

Cependant, il propose de maintenir le taux des impôts locaux 2025 pour l'exercice 2026.

Il tient à ajouter que les taux appliqués à Herny n'ont pas augmenté depuis 1982 et qu'ils sont largement inférieurs aux taux moyens des communes de même strate :

	Taux Herny	Taux moyens de la strate en 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,03%	14,13%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,59%	35,43%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26,59%	43,97%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de fixer les taux des impôts locaux comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,03 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,59 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,59 %

4. Budget primitif 2026

Le maire présente le budget primitif et notamment la liste des investissements prévus pour 2026.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	111 100,00	145 585,71
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 34 485,71	(si solde positif) 0,00
=	=	=
Total de la section d'investissement (2)	145 585,71	145 585,71
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	379 291,05	321 920,00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 57 371,05
=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	379 291,05	379 291,05
TOTAL DU BUDGET (4)	524 876,76	524 876,76

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve le budget primitif 2026.

5. Plan de financement Aménagement de la gare (suite avenant)

Compte-tenu de la conclusion d'un avenant pour travaux supplémentaires, le maire propose de revoir le plan de financement de l'aménagement de la Gare comme suit :

AMENAGEMENT DES ABORDS DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL AVEC ELARGISSEMENT DE LA RD 74 **PLAN DE FINANCEMENT - TRANCHE 1**

DEPENSES		RECETTES		
OBJET	MONTANT HT	FONDS	MONTANT	PART
MO - BEREST	13 563.68 €	DETR	13 407.84 €	20%
		AMISSUR	1 770.00 €	3%
		DAC 2024-2026 DELIB 21/11/2025	21 017.31 €	
		DAC 2024-2026	6 000.00 €	
Sous-total études	13 563.68 €	Sous-total DAC 2024-2026	27 017.31 €	40%
Elargissement RD74 et cheminement doux par GMTP	41 192.10 €			
AVENANT	11 963.44 €	Sous-total subventions	42 195.15 €	63%
Main courante	320.00 €			
Sous-total travaux	53 475.54 €	Fonds propres	24 844.07 €	37%
TOTAL	67 039.22 €	TOTAL	67 039.22 €	100%

Pour info :

Acomptes DAC perçus	16 813.85 €	
Attribution DETR TTES TRANCHES	30 866.00 €	20%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- Approuve le plan de financement de l'aménagement de la gare tel que présenté ;
- Autorise le maire à solliciter la participation financière du Duf au titre de la DAC 2024-2026.

6. Tableau des effectifs

Le maire propose de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune comme suit :

Emploi	Grade	Durée hebdo.
FILIERE TECHNIQUE		
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	25/35
Agent d'entretien	Adjoint technique ppal de 2 nd classe	10/35
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal de 2 nd classe	10/35
Agent postal	Adjoint administratif principal de 2 nd classe	13/35
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2 nd classe des écoles maternelles	24,5/35
ASTEM	Agent spécialisé principal de 2 nd classe des écoles maternelles	24,5/35

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve le tableau des effectifs, tel que présenté.

7. Convention CTG

Le Duf et les communes d'Arriance, Créhange, Faulquemont, Guinglange, Han-sur-Nied, Herny, Longeville-lès-Saint-Avold, Marange-Zondrange, Téting-sur-Nied et Vatimont sont signataires d'un contrat de partenariat avec la CAF de la Moselle intitulé Convention Territoriale Globale (CTG), leur permettant de mobiliser des financements spécifiques selon leurs champs de compétences respectifs :

- La Petite Enfance pour le Duf (Tam Tam & Doudous, Part'âges, le Relais Petite Enfance),
- Le périscolaire et la jeunesse pour les communes concernées.

La convention CTG ayant été conclue pour la période 2021-2025, il convient de la renouveler.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Autorise le maire à signer la Convention CTG 2026-2030 avec la Caf de Moselle ainsi que tout document s'y rapportant.

8. Organisation des prochaines élections

Prévues les 15 et 22 mars 2026 de 8h à 18h

En vertu de l'article R.42 du Code électoral, chaque bureau de vote est composé d'un président, d'au moins deux assesseurs et d'un secrétaire. L'ensemble des membres doit être présent à l'ouverture du scrutin puis à la clôture du scrutin. Il faudra veiller à ce que deux membres du bureau au moins, soient toujours présents pendant la durée des opérations électorales.

8h-10h	10h-12h	12h-14h	14h-16h	16h-18h + dépouillement
	Yann	Armelle	Dominique	Laurent
Dominique	Elise	Alexandrine	Kévin	Grégory
Alexandre	Clémentine	Jean-Loup	Yann	Alexandre

9. Tarif repas des aînés

Le maire rappelle que le repas des aînés organisé par la commune aura lieu le dimanche 8 mars 2026 à la salle des fêtes. Ce repas est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus résidant dans la commune. Il propose comme chaque année, que les personnes souhaitant participer au repas sans remplir les conditions d'âge et/ou de résidence ouvrant droit à la gratuité, s'acquittent d'une participation financière de 45 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Décide que les personnes désireuses de participer au repas des aînés du dimanche 8 mars 2026 ne remplissant pas les conditions d'âge et/ou de résidence ouvrant droit à la gratuité, s'acquitteront auprès de la commune, d'une participation financière de 45 euros.

10. Divers

- Création d'un syndicat scolaire
- Travaux à la salle polyvalente
- Publication des messes sur Panneau Pocket

Le maire lève la séance à 21h30.

A Herny, le 13 février 2026
Le maire, Dominique LEROND

DL

